



COMMUNE DU ROURET

AVIS DE CONCESSION : CONCESSION DE SERVICE / DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

EXPLOITATION DE LA CRÈCHE MUNICIPALE DU ROURET

Identification du Pouvoir Adjudicateur

Nom et adresse :

La Commune du Rouret, représentée par M. Gérald Lombardo, Maire en exercice.

Commune du ROURET
M. Gérald LOMBARDO – Maire
Allée des Anciens Combattants
06650 LE ROURET
☎ 04 93 77 20 02
Courriel : dgs@mairie-lerouret.fr

Type de procédure et Communication

Type de Procédure

Procédure ouverte de délégation de service public (concession), en application des articles L 1411-1 et suivants du CGCT et des articles L 3100-1 et suivants et R 3111-1 et suivants du Code de la commande publique, **dont la valeur estimée est inférieure aux seuils européens (< 5 350 000 € HT)**, et régie à ce titre par les dispositions particulières des articles R 3126-1 à R 3126-13 du Code de la Commande Publique.

Consultation et retrait des dossiers / dépôt des candidatures et des offres / communication avec le pouvoir adjudicateur

Le Retrait des Dossiers de Consultation peut être effectué sur le profil acheteur du Rouret (plateforme de retrait, de dépôt, et d'échanges) « Marchés Sécurisés », accessible à l'adresse : www.marches-securises.fr

Toutes les candidatures et les offres déposées, et tous les échanges avec l'acheteur, devront s'opérer uniquement via le profil acheteur « Marchés Sécurisés ».

Les offres déposées sous format papier ou sous support physique électronique (cd-rom, clé USB...) seront déclarées irrégulières.

Le Document Unique de Marché Européen (DUME) électronique est accepté.
La signature électronique n'est pas obligatoire.

Objet de la Délégation

Intitulé

La présente consultation a pour objet la gestion déléguée de l'exploitation de la crèche municipale (50 berceaux) du Rouret.

Elle comprend la gestion de la structure dans tous les domaines (de l'accueil des enfants, à la gestion administrative, réglementaire, des ressources humaines, en passant par la communication avec les familles, la restauration, la fourniture des matériels et l'entretien des locaux, etc...).

Code CPV : 85312110-3

Durée

La durée du contrat est de 5 ans à compter de la date prévisionnelle d'ouverture de la crèche, pressentie au 1^{er} septembre 2023. Le contrat prendra fin le 31 août 2028.

Description des prestations / Caractéristiques essentielles

La présente consultation a pour objet l'exploitation de la crèche municipale située au ROURET, 2 Chemin du Vallon Barnarac, dont la capacité d'accueil est de 50 berceaux, pour des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

Le périmètre de cette délégation s'articule comme suit :

- Sur le plan humain : La gestion de l'ensemble des personnels (plannings, congés, rémunération...) / La proposition de profils qualifiés / Le détachement éventuel d'agents municipaux dans le cadre de l'exploitation du site.
- Sur le plan administratif et réglementaire : L'obtention de toutes les autorisations administratives de fonctionnement (agrément, contrôles...) / La participation à la commission d'attribution municipale et l'information aux familles / La prise en compte et le contrôle réglementaire du respect des normes de sécurité, d'exploitation et de maintenance relatives à l'usage des locaux, ainsi que d'hygiène et de sécurité relatives à l'encadrement des enfants / La mise en place des protocoles médicaux (accidents, gestes d'urgence, etc...) / Le compte rendu régulier de l'exploitation / La mise en œuvre d'une démarche de développement durable.
- Vis à vis des familles : L'accueil et l'information des familles (notamment via l'organisation de réunions périodiques)
- Vis à vis des enfants : L'accueil des enfants et l'élaboration du projet pédagogique et du règlement de fonctionnement en lien avec la Collectivité
- En matière de restauration : La fourniture de repas livrés en liaison froide, adaptés aux tout-petits, et répondant à un haut niveau de qualité. / Le contrôle diététique des repas et la réalisation à ses frais des autocontrôles microbiologiques prévus par la législation.
- En matière de locaux et de matériels : La fourniture, l'entretien et le renouvellement des équipements (matériels et mobiliers) nécessaires à l'accueil des enfants et à la réalisation du projet pédagogique. / L'entretien et le nettoyage des locaux respectant l'hygiène nécessaire à l'accueil des enfants
- Sur le plan financier : la réalisation des demandes de subvention et le suivi de leur recouvrement / La facturation et l'encaissement des participations familiales / Le financement

des investissements réalisés par le délégataire.

La consultation présente une solution de base et 2 Prestations Supplémentaires Événuelles (PSE) :

- PSE 1 : Fourniture du mobilier
- PSE 2 : Repas préparés avec 100% de produits issus de l'agriculture biologique

Critères de sélection et d'attribution

La commission des Concessions et des Délégations de Service Public émettra un avis sur la recevabilité des candidatures. Elle dressera la liste des candidats admis à présenter une offre.

Le jugement des offres sera réalisé selon les critères hiérarchiques définis comme suit :

- Qualité et pertinence du projet d'établissement – Qualité des moyens mis en œuvre pour l'accueil des enfants – Qualité des repas- Souplesse d'accueil aux familles - Travail sur la parentalité – Pertinence des actions de développement durable
- Prix global de la prestation restant à charge de la Collectivité
- Moyens humains et organisation proposée– Compétence et expérience du (de la) directeur(-trice) de la crèche – Formation du personnel
- Qualité du matériel pédagogique proposé et de la maintenance envisagée

L'autorité délégante procédera après avis de la commission de Délégation du Service Public au choix de la ou des entreprises avec lesquelles il lui paraîtra utile d'engager la discussion conformément à l'article L1411-5 dernier alinéa du code des collectivités territoriales. La discussion sera engagée conformément aux dispositions de l'art. L 3124-1 du Code de la Commande Publique.

Conditions de participation

Renseignements et justificatifs à produire par le candidat dans le cadre de sa participation

Les offres seront rédigées en langue française, et en euros (€).

Si des documents étaient en langue étrangère, ils devront faire l'objet d'une traduction par un traducteur assermenté.

Les soumissionnaires présentent un dossier complet comprenant les pièces détaillées au sein du Règlement de la Consultation.

Le dossier sera organisé en deux enveloppes distinctes :

- Candidature : comprenant les formulaires DC1 et DC2 intégralement complétés, ainsi que les attestations et pièces justificatives permettant d'une part d'apprécier la situation régulière de l'entreprise sur les plans juridique, financier, humain, et d'en évaluer d'autre part les garanties professionnelles, techniques et financières. Le soumissionnaire y joindra également la liste des références de moins de 3 ans pour des prestations similaires, un descriptif des effectifs des structures d'encadrement qui pourront intervenir sur ce dossier, et l'attestation délivrée lors de la visite de présentation du site.
- Offre : Les soumissionnaires admis à présenter une offre sont ceux ayant des garanties

professionnelles et financières suffisantes et étant aptes à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. L'enveloppe comprendra le cahier des charges accepté sans réserve et avec toutes ses annexes complétées, un mémoire technique qui décrira le fonctionnement de la crèche municipale envisagé par le candidat et dont le contenu attendu est détaillé au sein du Règlement de la Consultation, une note explicative et chiffrée mettant en évidence le risque d'exploitation assumé par le délégataire dans le cadre de l'exécution du contrat tel qu'il résulte de son offre, un compte prévisionnel d'exploitation sur la durée du contrat, des modèles de factures, de relances et de tableaux de « reporting » auprès de la collectivité en matière d'impayés familles, et le sommaire des comptes rendus techniques et financiers.

Visite de site

Une rencontre collective sera organisée avant la date de remise des offres en présence de la collectivité et du constructeur afin de présenter le projet définitif de construction ainsi que les périmètres d'intervention des différents intervenants au projet.

Une attestation à joindre au dossier de candidature sera délivrée au terme de cette rencontre.

Date limite de réception des candidatures ou de réception des offres

Mercredi 31 mars 2021 à 12h00.

Renseignements complémentaires

Coordonnées des référents techniques et administratifs

Il est rappelé que durant l'intégralité de la procédure de passation du marché, tous les échanges avec le pouvoir adjudicateur ne devront s'effectuer que via la plate-forme du profil acheteur « Marchés Sécurisés » (www.marches-securises.fr).

Les coordonnées ci-dessous ne sont données qu'à titre purement indicatif :

M. Bruno SAULNIER, Directeur général des services : dgs@mairie-lerouret.fr – 06 03 49 04 44

Mme Adriane GIORDANO, Adjointe de direction générale des services : a.giordano@mairie-lerouret.fr – 06 26 31 29 00

Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nice

33, Boulevard Franck Pilatte / B.P. 4179 / 06359 Nice Cedex 4

E-Mail : greffe.ta-nice@juradm.fr / Tel : 04 92 04 13 13.

Date d'envoi à la publication :

Le 12/01/2021.